

APPEL DE CANDIDATURES

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?

MÉRITE DU CIQ 2024



Conseil
interprofessionnel
du Québec

Le Mérite du CIQ

est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec à un membre de l'Ordre qui s'est distingué au service de sa profession et de son ordre professionnel, sur recommandation des ordres professionnels.

Les candidatures seront étudiées par le comité d'attribution des prix et **la remise aura lieu à l'occasion de la Tournée de l'Ordre, au printemps 2024, lors de l'arrêt à Montréal.**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

L'Ordre appuie la proposition d'une candidature, à savoir, les réalisations et la contribution d'un candidat ou d'une candidate en rapport avec les critères d'attribution suivants :

❖ *Réalisations ayant un impact sur le développement de l'Ordre. Ce critère fait référence, par exemple, aux éléments suivants :*

- **implication** au sein de l'Ordre comme membre du conseil d'administration, du comité exécutif, des comités statutaires ou autres;
- **responsabilité** ou apport significatif dans un dossier important pour l'Ordre;
- **action** bénévole déterminante pour l'Ordre;
- **apport** à la gestion de l'Ordre;
- **apport** à la mise en place de structures ou services au sein de l'Ordre.

❖ *Contribution significative au développement de la profession en lien avec les valeurs du système professionnel québécois. Ce critère fait référence, par exemple, aux éléments suivants :*

- **souci** de la compétence;
- **amélioration** continue de la qualité de la pratique;
- **intégrité**;
- **attitude** éthique;
- **prise** en compte de l'intérêt du client et du public;
- **collaboration** avec les pairs.

AUTRES EXIGENCES :

1. Le(La) candidat(e) doit être membre de l'Ordre ou l'avoir été pendant au moins cinq années consécutives;
2. Le(La) candidat(e) peut présenter lui(elle)-même sa candidature, mais il(elle) doit être appuyé(e) de deux membres en règle de l'Ordre qui ne doivent pas faire partie du comité d'attribution des prix;
3. Les candidatures sont constituées :
 - a. du formulaire;
 - b. d'un curriculum vitae;
 - a. de tout document témoignant des réalisations du(de la) candidat(e) en lien avec les critères d'attribution du prix;
4. Le(La) candidat(e) ne peut occuper la fonction d'administrateur(trice) de l'Ordre à tout moment du processus de sélection ni même être membre du comité d'attribution des prix;
5. Le(La) candidat(e) ne peut être membre du conseil d'administration d'une association de pharmacien(ne)s ou occuper un poste de dirigeant(e) dans une association ou une chaîne et bannière.



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Présent pour vous

**APPEL DE
CANDIDATURES**

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?

MÉRITE DU CIQ 2024

PROPOSITION DE MISE EN CANDIDATURE

Candidat(e) proposé(e) :

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal
Courriel			

Deux proposeurs(euses) :

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal
Signature			

Nom et prénom			N° de permis
N°	Rue	Ville	Code postal
Signature			

À noter que les candidatures non sélectionnées sont conservées pendant une période de deux ans.

Ainsi, il n'est pas nécessaire de présenter le(la) candidat(e) à nouveau l'année suivante, s'il(s) elle n'a pas remporté le prix de l'année en cours.

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE :

- signé par les deux proposeurs(euses);
- accompagné :
 - d'un curriculum vitæ récent du/de la candidat(e);
 - de tout document témoignant des réalisations du(de la) candidat(e) en lien avec les critères d'attribution du prix.

LE DOSSIER COMPLET DOIT ÊTRE envoyé, par courriel, à communic@opq.org, au plus tard **le 26 janvier 2024, à 16 h.**



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

APPEL DE CANDIDATURES

DES PHARMACIENS EXCEPTIONNELS,
LE QUÉBEC EN COMPTE PLUSIEURS!

Et si c'était vous?

LISTE DES LAURÉAT(E)S



Conseil
interprofessionnel
du Québec

- **2023** M. Carl Desparois (205329)
- **2022** M. André Bonnici (91273)
- **2021** M. Louis Milliard (93172)
- **2020** M. Jérôme Landry (84171)
- **2019** M. Georges-Émile Bourgault (204306)
- **2018** M^{me} Marie-Christine Anctil (205158)
- **2017** M^{me} Marie Pineau (décédée)
- **2016** M^{me} Carmen Vézina (4052)
- **2015** M. Claude Lafontaine (démission)
- **2014** M^{me} Stéphanie Mercier (201288)
- **2013** M. Denis Brouillette (91126)
- **2012** M. Jean-François Guévin (90164)
- **2011** M. Yves Gariépy (2872)
- **2010** M^{me} Hélène Blanchette (90215)
- **2008** M. Marc Parent (83244)
- **2007** M. Pierre Ducharme (démission)
- **2006** M. Alain Boisvert (4567)
- **2005** M. Abel-Claude Arslanian (4330)
- **2004** M^{me} Diane Lamarre (4328)
- **2003** M. Renaud Durand (décédé)
- **2002** M. Benjamin Shara (décédé)